Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 040-214003105-20261012-DELIB26_066-DE

Feuillet n°
Vu le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :
24 septembre 2026

Date d'affichage :
24 septembre 2026

Objet

N° 26.09.30 – 066
Création d'une commission Taurine extramunicipale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Jimmy BAMBOUCHE, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE.

Absents : Olivier PEANNE, Nicolas POMMIEZ, Nelly DUBERTRAND, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Procurations : Olivier PEANNE donne procuration à Sandrine QUIGNARD – Nicolas POMMIEZ donne procuration à Philippe SAINT-MARTIN – Nelly DUBERTRAND donne procuration à Mélissa LARRAZET – Delphine ALLEGRE donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

Les commissions extramunicipales sont des instances consultatives et de concertation permettant d'associer conseillers municipaux, représentants d'associations et personnalités ayant des compétences particulières dans les domaines traités par celles-ci.

Ces commissions sont créées dans les conditions prévues au Code général des collectivités territoriales en fonction des besoins identifiés, afin d'en compléter les moyens et les compétences.

Elles peuvent être formées à tout moment pour une durée variable.

Le conseil municipal fixe librement le nom, l'objet et la composition de chacune de ces commissions extramunicipales.

Considérant la spécificité des questions relatives aux spectacles taurins et la présence de différentes Peñas sur la commune, il y a lieu de créer une commission taurine extramunicipale.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 040-214003105-20261012-DELIB26_066-DE

Feuillet n°
Vu, le Maire

Cette commission aura pour missions principales :

- D'apporter une expertise technique pour construire la programmation des animations tauromachiques sur la commune
- D'accompagner la commune dans la gestion des activités tauromachiques sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer pour la durée du mandat une commission taurine extramunicipale (CTEM) présidée par Monsieur le maire qui en est membre de droit et dont les missions définies ci-dessus.
- De fixer la composition de cette commission selon la répartition suivante :
 - 5 élus représentants du conseil municipal
 - 2 membres du Comité des fêtes
 - 3 membres du Cercle Taurin
 - 3 membres de la Finca
 - 1 membre de la Peña Marensina
- D'adopter le règlement de fonctionnement annexé à la présente.
- De nommer les élus suivants :
 - Philippe SAINT-MARTIN,
 - Olivier DREZEN,
 - Nelly DUBERTRANT,
 - Daphnée ETIE
 - Patrick BEDAT

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Soustons, le 05 octobre 2026,

Le secrétaire,

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140

Florian DEYGAS

Monsieur le Maire,

MAIRIE de SOUSTONS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 40140

Philippe SAINT-MARTIN